

La planification successorale et votre société

Comme la constitution en société ajoute un certain degré de complexité à la planification successorale, vous devez prendre certaines mesures pour faire en sorte que l'Agence du revenu du Canada ne soit pas le principal bénéficiaire de votre succession. Un bon plan successoral tiendra compte de l'ensemble de vos éléments d'actif, y compris vos placements personnels et ceux de votre société. Si vous voulez rendre le processus aussi simple que possible et vous assurer de ne pas être imposé trop lourdement, partez du bon pied avec des conseils professionnels.

Le testament est fondamental

Un testament préparé par un professionnel est le cœur de votre plan successoral. Étant donné que votre société survivra à votre décès, vous devez désigner un liquidateur dans votre testament, c'est-à-dire une personne ou une société de fiducie qui sera chargée de liquider votre succession en fonction des conditions que vous avez stipulées dans votre testament. Par conséquent, votre testament doit contenir les autorisations nécessaires pour que votre liquidateur puisse faire son travail de façon appropriée, notamment :

- ▲ Le pouvoir de solliciter des conseils fiscaux;
- ▲ Le pouvoir de vendre, d'acheter et d'échanger des éléments d'actif ou de convertir tout élément d'actif en un autre élément d'actif;
- ▲ Le pouvoir général d'exercer les droits de vote détenus par la société;

- ▲ Le pouvoir de constituer en société, de restructurer, de liquider, de continuer à faire fonctionner ou de vendre toute entreprise détenue par la succession;
- ▲ Le pouvoir de faire des choix en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Choisir un liquidateur professionnel

Le choix de la personne qui agira à titre de liquidateur de votre succession est également extrêmement important. Si vous êtes le seul administrateur de votre société, par exemple, votre liquidateur pourrait vous remplacer à ce titre. Votre liquidateur sera également chargé des décisions complexes nécessaires au traitement le plus fiscalement avantageux des actions de la société à votre décès ou à celui de votre conjoint.

La plupart des gens n'ont pas les connaissances fiscales, administratives et juridiques nécessaires pour traiter des questions comme la

liquidation ou la restructuration d'une société, et ils ne connaissent pas non plus les conséquences négatives liées au fait de ne pas prendre ce type de décisions à temps. Vous devriez sérieusement envisager l'embauche d'un professionnel à titre de liquidateur ou de coliquidateur.

Questions liées à la double imposition

L'imposition excessive, ou « double imposition », est une menace pour toute succession comportant des actions d'une société.

Étant donné que les successions des particuliers propriétaires d'une société professionnelle ou d'une société de portefeuille sont plus complexes à administrer, la planification successorale est la clé pour éviter l'imposition non nécessaire.

Un niveau d'imposition a lieu à votre décès, alors que vous êtes réputé avoir disposé des actions de

Quel est le rôle du liquidateur ?

Le liquidateur est chargé de toutes les tâches liées à l'administration d'une succession. Cette personne travaille étroitement avec les héritiers, les conseillers fiscaux et juridiques ainsi qu'avec d'autres personnes pour assurer l'exécution appropriée du testament et des derniers souhaits de la personne décédée.

Le liquidateur :

- ▲ administre tous les aspects de la succession, y compris la gestion de l'actionnariat de votre société;
- ▲ produit les dernières déclarations de revenus des particuliers et des sociétés, et fait des choix fiscaux;
- ▲ assure la gestion des éléments d'actif complexes, notamment leur évaluation et leur vente;
- ▲ agit à titre de médiateur dans la dynamique familiale;
- ▲ administre les fiducies à long terme, y compris la fiducie en faveur du conjoint;
- ▲ coordonne tous les aspects du règlement de la succession;
- ▲ embauche et dirige les spécialistes nécessaires, notamment les conseillers fiscaux et juridiques.

La Fiducie privée MD offre des services professionnels de liquidateur, qui peuvent atténuer ou éliminer le fardeau et la complexité associés à la succession pour les membres de votre famille. Demandez des renseignements supplémentaires à votre conseiller MD.

vos sociétés à leur juste valeur, ce qui pourrait entraîner un gain en capital imposable qui doit figurer dans votre dernière déclaration de revenus des particuliers. Un second niveau d'imposition pourrait se produire si la société verse un dividende à votre succession ou si votre liquidateur décide de liquider la société.

Les conseillers MD peuvent élaborer une stratégie qui vous aidera à minimiser l'incidence ou éliminer la possibilité d'une double imposition et à maximiser la valeur après impôt de votre succession.

Assurance vie universelle établie au nom de la société

Une assurance vie universelle établie au nom de la société offre des avantages uniques en matière de planification successorale. Les dépôts dans une assurance vie universelle sont faits avec des dollars après impôt de la société, ce qui rend l'assurance plus rentable que si vous utilisiez vos propres dollars après impôt. En outre, vous pouvez investir dans une grande variété de véhicules de placement dans le cadre de la police d'assurance, et les revenus de placement sont fiscalement avantageux.

Si votre société est désignée comme bénéficiaire de la police, la prestation de décès peut lui être versée en franchise d'impôt. Cette prestation, moins le coût de base rajusté de la police, s'ajoute au compte de dividende en capital de votre société et peut être utilisée pour verser des dividendes en franchise d'impôt aux actionnaires.

Solliciter les conseils de spécialistes

La constitution en société donne lieu à des questions complexes en matière de planification successorale, qui doivent être prises en charge si vous voulez éviter des frais inutiles à vos héritiers. Votre conseiller MD peut établir un plan en fonction de vos besoins, en s'assurant que l'actif que vous avez durement gagné sera transféré à vos héritiers et non à l'ARC.

Les spécialistes en successions et fiducies de la Financière MD sont chargés d'élaborer des plans successoraux personnalisés à l'usage exclusif des médecins, et ils possèdent une grande expérience avec des médecins dont la pratique est constituée en société. Nous pouvons vous aider à mettre en œuvre un plan judicieux et exhaustif qui vous procurera une tranquillité d'esprit aujourd'hui ainsi qu'une continuité financière pour votre famille et vos proches dans l'avenir.

Pour en savoir davantage sur la constitution en société, visitez financieremd.amc.ca

La Financière MD ne prétend pas fournir à ses clients ou à des clients potentiels des conseils en matière de fiscalité, de comptabilité ou de droit, ou encore des conseils professionnels de même nature. Les renseignements fournis dans le présent document ne visent pas à offrir de tels conseils ni à remplacer les conseils de professionnels fiscaux, comptables ou juridiques indépendants.

La Financière MD regroupe les différentes sociétés du Holding AMC Incorporée offrant des services de planification financière des services de recommandation bancaire par l'entremise de Gestion MD Limitée, des fonds communs de placement par l'entremise de la Société de placements MD Inc. et de la Société de fiducie privée MD, des services de conseils en placement par l'entremise de Gestion privée de portefeuille MD Inc., des services de succession et de fiducie par l'entremise de la Société de fiducie privée MD ainsi que des produits d'assurance par l'entremise de la Société d'assurance vie MD et de l'Agence d'assurance MD Limitée.